



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS Saison 2025-2026

En signant en bas de la feuille, vous donnez votre autorisation pour les points 1 et 2 obligatoires ci-dessous. En apposant votre paraphe devant les points 3, 4 et 5, vous donnez votre accord pour ces autorisations complémentaires optionnelles.

Je soussigné(e), nom et prénom :

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur :

Nom et prénom de l'enfant.....

1. Autorise l'enfant mineur à s'inscrire à SMUS Escalade et à suivre les cours de l'école d'escalade. Je note que je devrai m'assurer du bon accueil de l'enfant dans la salle d'escalade par le moniteur ou un responsable du club, et devrai le reprendre en charge dès la fin du cours, à la sortie de la salle. La responsabilité du club ne peut être engagée en dehors de la salle d'escalade.
2. Autorise le Smus à publier des photos de mon enfant, prises lors des activités du club, sur les médias internes à la vie du club (affichage en salle, site internet, publications etc ...).

▼ Parapher ci-dessous pour valider les autorisations complémentaires

3. Paraphe	3. Autorise l'enfant mineur à participer aux activités du groupe compétition et aux compétitions et à grimper dans la salle lors des séances de pratiques libres qui ne sont pas encadrées par un moniteur. L'inscription au groupe compétition est soumise à accord des moniteurs.
4. Paraphe	4. Autorise l'enfant mineur à pratiquer l'escalade, lors des séances de pratique libre, sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte majeur (parents ou responsable désigné). Cet adulte majeur doit être membre du club, titulaire du brevet d'autonomie et présent dans la salle. Le transfert de responsabilité sera d'une durée d'un an maximum. Nom et prénom <u>de l'adulte accompagnateur</u> (membre du club, titulaire du brevet d'autonomie): + signature <u>de l'adulte accompagnateur</u> :
5. Paraphe	5. Autorise l'enfant mineur, âgé de 16 ans révolus, et sous réserve qu'il (elle) ait satisfait(e) au test d'autonomie, à venir pratiquer l'escalade sous sa propre responsabilité lors des séances de pratiques libres pour adultes.

Fait à le Signature